

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Général

Le 33ème Triathlon des Cabanes de Fleury est organisé le samedi 21 août 2021 par le Grand Narbonne Triathlon sous l'appellation **GNT_EVENTS Les Cabanes de Fleury**.

Le règlement s'appuie sur la Réglementation Sportive de la FFTri.

ARTICLE 2 : Inscriptions

- Les inscriptions se font par internet uniquement jusqu'au 18 août 2021 à 23h59. Passée cette date, toute inscription sera impossible.
- Le nombre de concurrents par course est limité.
- L'épreuve est ouverte aux licenciés FFTri.
- Pour les non licenciés, la souscription à un Pass Compétition est obligatoire moyennant une majoration tarifaire conformément à la réglementation de la FFTri, avec présentation d'un certificat médical de « *non contre indication à la pratique du Triathlon de moins d'un an* »
- Concernant les Licences des Fédérations Etrangères, les règles édictées par les directives de la FFTri s'appliquent pour chacune d'elles.
- L'inscription des mineurs est soumise à une autorisation du responsable légal.
- Toute inscription INCOMPLETE ne sera pas prise en compte (*Inscriptions en ligne – pièces justificatives et paiement*). Toute inscription incomplète ne sera pas enregistrée.

ARTICLE 3 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards est soumis à la présentation des pièces suivantes :

- Justificatif d'inscription
- Pièce d'identité
- Licenciés Compétition : Licence FFTri valide (année en cours)
- Non Licenciés compétition ou non Licencié : Certificat Médical de « non contre indication à la pratique du Triathlon en compétition » de moins d'un an.
- Licences fédérations Etrangères : Licence de l'année en cours.
- Mineurs : Autorisation sigée par le Responsable Légal.
- Les dossards peuvent être retirés par une même personne d'un même club sur présentation de sa licence FFTri.
- Tout manquement à l'article 3 du règlement entraînera un refus du départ par l'organisateur.
- Un seul dossard sera fourni par l'organisateur, la ceinture porte dossard est indispensable.

ARTICLE 4 : Sécurité

- La pratique du Triathlon demande un certain niveau d'entraînement et une bonne condition physique. Chaque concurrent qui participe à la compétition le fait sous

- sa responsabilité (ou celle de ses parents pour le mineur)
- *Partie Natation* : Combinaison Obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16° et interdite si la température de l'eau est supérieure à 24,5° (La température de l'eau sera annoncée 1 heure avant le départ par l'arbitre principal). Pour le XS la partie natation pourra être annulée si la température de l'eau est inférieure à 16° et sera remplacée par une course à pied.
 - *Les parcours vélo* se dérouleront sur des routes ouvertes à la circulation, le concurrent s'engage à respecter scrupuleusement le Code de la Route. Le Drafting sera interdit et sanctionné par les arbitres. Le port du casque à coque rigide, jugulaire fermée, est obligatoire.
 - Il est interdit aux concurrents de recevoir une quelconque aide extérieure à celle mise en place par l'organisation sous peine de disqualification.
 - L'organisation décline toute responsabilité quant aux accidents, ainsi qu'aux dégradations des effets personnels qui pourraient se produire au cours de la manifestation, dus au non respect du Code de la Route, des consignes de sécurité mises en place. En aucun cas l'athlète ou un accompagnateur ne pourra faire valoir de droits quelconques vis à vis de l'organisateur.
 - La responsabilité des organisateurs est dérogée dès abandon, disqualification, arrêt sur décision médicale ou autre décision des organisateurs.

ARTICLE 5 : Parc à Vélo

- Le parc à vélo est ouvert et surveillé 1 heure avant le début des courses et jusque 30' après l'arrivée du dernier concurrent.
- L'accès au parc à vélo est **STRICTEMENT** interdit au public ou accompagnateurs. Seuls les concurrents munis d'un dossard auront accès au parc à vélo.
- L'accès au parc à vélo, pour la récupération du matériel, sera soumis à la restitution de la puce de chronométrage. En cas de perte ou de non restitution de la puce, le concurrent devra s'acquitter du montant de 30 euros pour rembourser le prestataire de chronométrage.
- L'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou dégradations des effets personnels entre concurrents qui pourraient se produire dans le Parc à Vélo.

ARTICLE 6 : Annulation

- En cas de force majeure (*intempéries exceptionnelles ou interdiction administrative*), l'organisation se réserve le droit de modifier les épreuves et leur déroulement (*Parcours, Horaires..*) ou d'annuler la manifestation. Dans ce dernier cas les droits d'inscription seront remboursés dans la limite des frais engagés par l'organisation et hors coûts prélevés par le site d'inscription en ligne.
- Tout désistement d'un concurrent doit être notifié par le biais d'un justificatif valable (Certificat médical ou autre motif grave laissé à l'appréciation de l'organisateur) pour donner lieu au remboursement de l'inscription (*hors coûts prélevés sur le site d'inscription en ligne*). Toutefois, les concurrents qui se désisteront au cours des huit derniers jours précédant la course, ne seront pas remboursés des frais d'inscription.

ARTICLE 7 : Les épreuves

- 13H00 Triathlon XS : Ouvert à toutes les catégories à partir de Benjamin.
- 15H00 Triathlon S : Ouvert à toutes les catégories à partir de Cadet.
- A partir de 17H30 Aquathlon : Les trente premières femmes et les trente premiers hommes du triathlon S se verront proposer la participation à un Aquathlon dont le départ sera donné à 17 heures 30 moyennant le paiement IMMEDIAT d'une somme de 15 euros. Une grille de prix sera mise en place pour les podiums scratch Femmes et Hommes de cette épreuve (dans la limite de la participation de 30 Femmes et 30 Hommes)

ARTICLE 8 : Classements et Récompenses

- Seuls les athlètes présents pourront venir retirer leurs récompenses.
- **TRIATHLON XS** : 3 premiers scratch – 3 premiers Minimes – 3 premiers Benjamins – 3 premiers Cadets – 3 premier Juniors – 3 premiers Séniors – 3 premiers Masters – Femmes et Hommes.
- **TRIATHLON S** : 3 premiers scratch – 3 premiers Cadets – 3 premier Juniors – 3 premiers Séniors – 3 premiers Masters – Femmes et Hommes.
- **AQUATHLON** : Premier Scratch : 250€ - Deuxième Scratch : 150€ - Troisième Scratch : 100€ - **Femmes et Hommes**

ARTICLE 9 : Label Mixité

Le Triathlon se déroule avec le Label Mixité, un départ sera certes donné en commun mais avec séparation entre les hommes et les femmes sur la ligne de départ.

ARTICLE 10 : Label Développement Durable

- Le triathlon se déroule en milieu naturel, l'attention des concurrents est attiré sur le respect de l'environnement dans lequel ils vont évoluer.
- Des zones de propreté seront mise en place pour se débarrasser des déchets.
- Le non respect des zones de propreté entrainera une disqualification du concurrent.

ARTICLE 11 :

Le simple fait de s'inscrire et participer à la course implique de connaître et d'accepter le présent règlement ainsi que les règles de la FFTri.